

COMMUNE DE SAINT ARNOULT 76490
13 rue Henri Falaise
Canton de Notre Dame de Gravenchon
Arrondissement de Rouen
☎ 02.35.56.80.82 & 02.35.56.75.57
Télécopie : 02.35.56.07.03

Arrêté n° 2024 / 031

ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de Saint-Arnoult,

Vu, le Code de la Route

Vu les articles L.2211-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code pénal, art. R 610-5

Vu les articles L 325-1 du code de la route, art. R325-1 à . R 325-14

Vu l'article L2213-4 du CGCT art. R 325-15

Vu, la demande faite par Mme Angéline DESORMEAUX, Présidente de Fêtes et Loisirs d'organiser la fête de la musique et l'organisation d'un feu d'artifice par la commune de Saint-Arnoult.

Considérant qu'il convient pour des raisons de sécurité d'interrompre la circulation sur une portion de l'allée des Peupliers

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation sera interdite, allée des Peupliers, entre la salle de sports et le commerce aime événements, du samedi 29 juin 2024 à 09h00 jusqu'à dimanche 30 juin 2024 à 4 heures.

Article 2 : les riverains de l'allée des Peupliers pourront accéder à leur propriété en empruntant l'allée des Prés Verts.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'association Fêtes et Loisirs et le service technique de la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

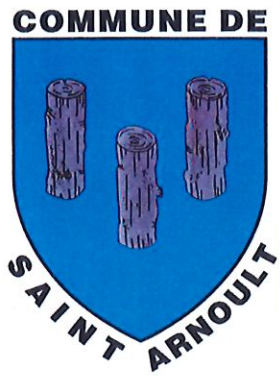
- ⇒ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Caudebec-en-Caux.
- ⇒ Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers (SDIS D'Yvetot)
- ⇒ Les services de police municipale intercommunale
- ⇒ Madame Angéline DESORMEAUX
- ⇒ Le service technique

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Saint-Arnoult, le 13 juin 2024.

Le Maire,
Boris DUBUC





COMMUNE DE SAINT ARNOULT 76490

13 rue Henri Falaise

Canton de Notre Dame de Gravenchon

Arrondissement de Rouen

☎ 02.35.56.80.82 & 02.35.56.75.57

Télécopie : 02.35.56.07.03

Saint-Arnoult le 13 juin 2024

Madame,
Monsieur,

Je vous informe que la portion de l'allée des Peupliers, située entre la salle de sports et le commerce aime événements, sera fermée à la circulation, du samedi 29 juin 2024 à partir de 09h00 jusqu'à dimanche 30 juin 2024 à 4 heures.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Boris DUBUC



SAINT-ARNOULT
76490

